

AVIS

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que,

suite à l'avis de la Ministre de l'Intérieur du 14 janvier 2022, référence 9411/PA1/11C, reconnaissant la conformité du dossier aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal,

le conseil communal a approuvé, en séance du 3 mars 2022,

le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Auf der Thonn » portant sur un fonds sis à Helmsange, au lieu-dit « rue Paul Elvinger », présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de la société Home and More, et visant la division d'un terrain pour la construction de deux maisons unifamiliales jumelées.

Ladite délibération du conseil communal du 3 mars 2022 a été notifié au Ministre de l'Intérieur par courrier du 18 mars 2022.

Walferdange, le 21 mars 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber